

Ville de Saint-Amable
MRC de Marguerite-D'Youville
Province de Québec

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Amable tenue à la salle Simon-Lacoste de l'Hôtel de ville, le **mercredi 4 décembre 2019** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Stéphane Williams, maire
Madame Marie-Ève Tanguay, conseillère municipale (district 1)
Monsieur Mathieu Daviault, conseiller municipal (district 2)
Madame Vicky Langevin, conseillère municipale (district 3)
Madame France Gosselin, conseillère municipale (district 4)
Monsieur Robert Gagnon, conseiller municipal (district 5)
Monsieur Michel Martel, conseiller municipal (district 6)

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Stéphane Williams.

Sont également présentes :

Madame Carmen McDuff, directrice générale
Maître Alexandrine Gemme, greffière

Il est constaté que l'avis de convocation a été dûment notifié à tous les membres du conseil.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

335-12-19 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2019 À 19 H**

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin

et **RÉSOLU :**

D'ADOPTER, tel que présenté, l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 4 décembre 2019 à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

336-12-19 **ADOPTION - BUDGET DE L'EXERCICE 2020**

Le conseil présente sommairement, au moyen d'une projection sur écran, les prévisions budgétaires de la Ville de l'exercice 2020, d'un total de 17 089 452 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel
APPUYÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
et **RÉSOLU :**

D'ADOPTER le budget de l'exercice 2020 de la Ville, d'un total de 17 089 452 \$, de la manière décrite aux prévisions budgétaires de 2020, telles que déposées séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

337-12-19 **ADOPTION - PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022**

Le conseil présente sommairement, au moyen d'une projection sur écran, le plan triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 de la Ville, d'un total de 14 888 941 \$, dont 7 657 107 \$ sont consacrés à l'année 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Robert Gagnon
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et RÉSOLU :

D'ADOPTER le plan triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 de la Ville, d'un total de 14 888 941 \$, tel que déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

338-12-19 **PUBLICATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2020 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 19-0856;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et RÉSOLU :

DE DÉCRÉTER la publication d'un document explicatif du budget de l'exercice 2020 et du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 dans le journal local hebdomadaire *La Relève* et dans le bulletin municipal *L'Amablien*, le tout conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire annonce le début de la période de questions.

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

339-12-19 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et RÉSOLU :

DE LEVER la séance extraordinaire à 19 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Stéphane Williams, maire

M^e Alexandrine Gemme, greffière

Je, Stéphane Williams, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.